BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 3301

75 – PARIS

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

Ventes et cessions

519 703 433 RCS Paris.
ACTEON.
Forme : Société d'exercice libéral à responsabilité limitée.
Capital : 746720.00 EUR.
Adresse : 75, avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris.
Précédent propriétaire : 439 539 354 RCS Paris. **FINANCIERE LAURENT JULIENNE.**
Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Société absorbante : ACTEON Forme : Société d'exercice libéral à responsabilité limitée Adresse du siège : 75 avenue des Champs-Élysées 75008 Paris Capital : 746720.00 EUR Numéro unique d'identification : 519703433 Lieu d'immatriculation : Paris. Société absorbee : FINANCIERE LAURENT JULIENNE Forme : Société de participation financière de profession libérale d'avocats à responsabilité limitée Adresse du siège : 75 avenue des Champs-Élysées 75008 Paris Capital : 401000.00 EUR Numéro unique d'identification : 439539354 Lieu d'immatriculation : Paris. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif de 411849.00 EUR - passif de 45062.00 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : Pour les besoins de la rémunération des apports, le rapport d'échange des parts sociales est fixé à 1 part sociale FINANCIERE LAURENT JULIENNE, pour 1,85794 parts sociales ACTEON. FINANCIERE LAURENT JULIENNE détient 100% des parts sociales ACTEON qui seront transmises à cette dernière dans le cadre de l'apport-fusion et donc auto-détenues par ACTEON à la suite de la Fusion. Il résulte du rapport d'échange que l'associé unique de FINANCIERE LAURENT JULIENNE, M. Laurent Julienne, recevra en échange de 401.000 parts sociales de FINANCIERE LAURENT JULIENNE, 745.035 parts sociales d'ACTEON En conséquence, ACTEON procédera à une augmentation de son capital d'un montant de 745.035 euros, pour porter le capital social de 746.720 euros à 1.491.755 euros, par création de 745.035 parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de 1 euro chacune qui seront directement attribuées à l'associé unique de FINANCIERE LAURENT JULIENNE. FINANCIERE LAURENT JULIENNE étant propriétaire de 746.720 parts sociales ACTEON d'une valeur nominale de 1 euro chacune, si la Fusion se réalise, cette dernière recevra 746.720 de ses propres parts sociales. En conséquence, si la Fusion se réalise, ACTEON procédera immédiatement après l'augmentation de capital à une réduction d'un montant égal à la valeur réelle de ses propres parts sociales qu'elle détiendra par suite de la Fusion, lesdites parts sociales étant annulées, soit un montant de 1.805.910 euros. L'annulation de ces parts sociales au bilan d'ACTEON conduira à la suppression du mali technique et de l'inscription en valeur comptable des parts sociales d'ACTEON. La différence entre la valeur réelle d'apport

desdites parts sociales soit 1.805.910 euros, et le montant de la réduction de capital social nécessaire à leur annulation représente toujours 746.720 parts sociales d'ACTEON. La différence entre ces deux valeurs, soit 1.059.190 euros sera imputée sur la prime d'émission à hauteur de 1.056.799,90 euros (la faisant ainsi disparaître) et pour le reliquat en report à nouveau (Soit 2.390,10 euros). Après cette réduction de capital, le capital social de ACTEON passera à 745.035 euros. . Montant de la prime de fusion / scission : 1056799.90 EUR. Date du projet commun de fusion : 24.11.2023. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société ACTEON : 27.11.2023 (au greffe du tribunal de commerce de Paris). Pour la société FINANCIERE LAURENT JULIENNE : 27.11.2023 (au greffe du tribunal de commerce de Paris)..

